

**QUESTIONS ET POINTS SOULEVÉS PAR LE NOUVEAU-BRUNSWICK**

En ce qui concerne l'utilisation des 785 millions de dollars pour fins de formation, la question principale qu'il convient de se poser est la suivante: ce nouveau programme qui s'adresse aux prestataires d'assurance-chômage viendra-t-il s'ajouter à ceux qui sont déjà offerts dans le cadre de la PE? Dans l'affirmative, comment compte-t-on procéder?

Mis à part cette question et pour bien situer ce nouveau programme fédéral dans son contexte, il importe de signaler que la situation au Nouveau-Brunswick est déjà critique puisque le taux de chômage y est élevé et qu'on enregistre des pénuries de main-d'oeuvre sur le plan local et dans des domaines précis.

Il va sans dire qu'une augmentation des fonds consacrés par le gouvernement fédéral à la formation des prestataires d'assurance-chômage contribuerait, dans une large mesure, à redresser la situation. Toutefois, la réaffectation que propose le gouvernement fédéral des sommes provenant du fonds d'assurance-chômage pose deux grands problèmes.

D'abord, il y a lieu de se demander si le secteur privé de la province (c'est-à-dire l'industrie et le milieu des affaires) est en mesure d'offrir une formation adéquate aux prestataires. En effet, environ 75 p. 100 des entreprises au Nouveau-Brunswick comptent moins de 5 employés. De plus, l'expérience montre que le secteur privé est peu disposé en général à discuter de ses besoins en main-d'oeuvre, besoins qui, bien entendu, supposent souvent un complément de formation. Quoi qu'il en soit, advenant que le secteur privé ne participe pas de façon suffisamment active à cette nouvelle initiative fédérale, il est clair que la part allouée à la province dans un premier temps pourrait être réduite dans les années à venir.

Pour réduire au minimum les risques qu'une telle situation, si elle s'avérait, présenterait pour le Nouveau-Brunswick, il convient de rappeler à la CEIC:

1. le rôle important que joue le secteur privé au chapitre de la préparation des travailleurs qui arrivent sur le marché du travail;
2. l'aide fédérale importante qu'a reçue la province pour se doter d'institutions publiques en vertu de l'accord Canada-Nouveau-Brunswick sur la formation;
3. que même si le secteur privé intervient davantage dans la formation des prestataires, les institutions publiques doivent continuer de jouer un rôle actif et responsable dans le domaine de la formation théorique par exemple, et de suivre et d'évaluer les programmes de formation en général.